



Bonus d'Avancement de Rang Fast Track – Conditions Générales

Aperçu du Programme Le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track (« Bonus Fast Track ») est un programme de motivation continu, conçu pour récompenser les Partenaires de Marque nouvellement inscrits qui atteignent des avancements de rang en début de carrière dans des délais définis.

- **Date d'Entrée en Vigueur et Éligibilité**

- **Date de Début** : 1er avril 2026
- **Participants Éligibles** : Partenaires de Marque inscrits le ou après le 1er avril 2026
- **Marchés Éligibles** : Autriche, Belgique, République Tchèque, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Espagne, Suisse, Royaume-Uni

Structure et Montants des Bonus Le tableau suivant :

Rang Atteint	Montant du Bonus (USD)	Montant du Bonus (EUR)
Bronze	187,5 \$	150 €
Silver	625 \$	500 €
Gold	2 312,5 \$	1 850 €

Les bonus sont payés dans le cadre du cycle des commissions mensuelles. Un Partenaire de Marque doit être rémunéré au rang de qualification (*paid-as*) pendant la période de commission applicable.

Partie 1 – Bonus Fast Track Bronze

Exigence de Qualification : Atteindre le Rang Rémunéré Bronze dans les :

- 30 jours calendaires à compter du moment de l'inscription (mois 0), OU
- Le premier mois calendaire complet suivant (mois 1)

Règles Clés :

- Le Jour 1 commence à la date d'inscription.
 - La période de qualification de rang de 30 jours doit rester dans une fenêtre de deux mois et ne peut pas s'étendre sur un troisième mois calendaire.
 - Si le décompte de 30 jours devrait normalement déborder sur un troisième mois, la période de qualification se terminera plutôt le dernier jour du deuxième mois.
 - Le fait de ne pas obtenir le bonus Bronze ne disqualifie pas le Partenaire de Marque pour l'obtention des bonus Fast Track Silver ou Gold.
 - Le Bonus Fast Track Bronze ne sera pas payé rétroactivement.
 - Ces bonus ne se cumulent pas et un seul bonus sera payé par période de qualification (voir l'exemple 5 ci-dessous).
-

Partie 2 – Bonus Fast Track Silver

Exigence de Qualification : Atteindre le Rang Rémunéré de Silver dans les 2 mois, définis comme le mois d'inscription et les deux (2) premiers mois calendaires suivants.

Condition Importante : Si un Partenaire de Marque n'a pas obtenu le bonus Fast Track Bronze ou Silver, il peut tout de même progresser au rang Gold dans le délai défini pour obtenir le bonus Gold.

Partie 3 – Bonus Fast Track Gold

Exigence de Qualification : Atteindre le Rang Rémunéré Gold dans les 3 mois, définis comme le mois d'inscription et les trois (3) premiers mois calendaires suivants.

Clarification sur l'Inscription le Dernier Jour

Si l'inscription a lieu le dernier jour calendaire d'un mois :

- Le Mois 0 correspond au jour d'inscription
- Le Mois 1 suit par la suite
- La période de qualification de rang de 30 jours doit rester dans une fenêtre de deux mois et ne peut pas s'étendre sur un troisième mois calendaire.
- Si le décompte de 30 jours devait normalement déborder sur un troisième mois, la période de qualification se terminera plutôt le dernier jour du deuxième mois.

Par exemple :

- Date d'Inscription : 31 mai 2026 (mois 0)
 - Date Limite de Qualification Bronze : 30 juin 2026 (mois 1)
 - Date Limite de Qualification Silver : juillet (mois 2)
 - Date Limite de Qualification Gold : août (mois 3)
 - Aucun calcul ni bonus ne s'applique pour septembre.
-

Exemples

Exemple 1 – Qualification Fast Track Bronze (Période de 30 Jours)

- Aaron s'inscrit en tant que Partenaire de Marque le 22 avril 2026.
- Le Jour 1 de la période de qualification de 30 jours est le 22 avril 2026.
- La période de 30 jours se termine le 21 mai 2026. Pendant cette période :
 - Aaron génère un total de 3 000 OV et 600 VOLL,
 - avec 1 500 OV générés en avril, et
 - 1 500 OV générés en mai.
- Bien que le volume ait été généré sur deux mois calendaires, Aaron a atteint toutes les exigences du rang Bronze dans la fenêtre de qualification de 30 jours.
- Lorsque le cycle des commissions de mai sera terminé, Aaron sera rémunéré en tant que Bronze et gagnera le Bonus d'Avancement de Rang Fast Start pour Bronze.

Exemple 2 – Qualification Bronze via la Période Mensuelle (Mois 0 + Mois 1)

- Nancy s'inscrit en tant que Partenaire de Marque le 22 avril 2026.
- Nancy génère 1 000 OV en avril, et
- Génère un volume suffisant en mai pour atteindre 3 000 OV et 600 VOLL pour la période de commission mensuelle de mai.
- Bien que Nancy ne réponde pas à l'exigence de qualification de 30 jours calendaires avant le 21 mai, elle remplit toutes les exigences du rang Bronze le premier mois calendaire complet après l'inscription (Mois 1).
- Lorsque le cycle des commissions de mai sera terminé, Nancy sera rémunérée en tant que Bronze et gagnera le Bonus d'Avancement de Rang Fast Start Bronze.

Exemple 3 – Qualification Fast Track Silver (Période de 2 Mois)

- Carol s'inscrit en tant que Partenaire de Marque le 15 avril 2026.
- Pour Carol :
 - Mois 0 Avril : Carol atteint le rang de Brand Builder.
 - Mois 1 Mai : Carol atteint le rang de Silver et gagne le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Bronze. Carol a obtenu le bonus Bronze car ces bonus ne se cumulent pas et un seul bonus peut être payé par période de qualification.
 - Mois 2 Juin : Carol atteint le rang de Silver et gagne le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Silver.
- Pour se qualifier pour le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Silver, Carol doit atteindre le rang rémunéré de Silver au plus tard lors de la période de commission de juin pour se qualifier.
- Si Carol ne parvient pas à être rémunérée en tant que Silver d'ici la fin juin, le bonus Fast Track Silver est perdu.
- Cependant, Carol peut toujours rester éligible au Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Gold, à condition qu'elle remplisse les exigences de qualification Gold en juillet.

Exemple 4 – Qualification Fast Track Gold (Période de 3 Mois)

- Jane s'inscrit et progresse dans les rangs dans le délai suivant :
 - Mois 0 Avril : Jane atteint le rang de Brand Builder.
 - Mois 1 Mai : Jane est rémunérée en tant que Brand Builder. Jane a perdu le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Bronze.
 - Mois 2 Juin : Jane est rémunérée en tant que Brand Builder. Jane a perdu le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Silver.
 - Mois 3 Juillet : Jane est rémunérée en tant que Gold. Jane gagne le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Gold.
- Pour se qualifier pour le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Gold, le Partenaire de Marque doit atteindre le rang rémunéré de Gold entre le Mois 0 et le Mois 3.
- Le fait de ne pas atteindre le rang rémunéré Gold au cours de cette période entraîne la perte du bonus Fast Track Gold.

Exemple 5

- John s'inscrit et progresse dans les rangs dans le délai suivant :
 - Mois 0 : En avril, il atteint le rang rémunéré de Bronze et gagnera le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Bronze.
 - Mois 1 : En mai, il atteint le rang rémunéré de Gold et gagnera le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Silver. John a obtenu le bonus Silver car ces bonus ne se cumulent pas et un seul bonus peut être payé par mois.
 - Mois 2 : En juin, il atteint le rang rémunéré de Silver. Aucun bonus n'est gagné ce mois-ci.
 - Mois 3 : En juillet, il atteint le rang rémunéré de Gold et gagne le Bonus d'Avancement de Rang Fast Track Gold.

Conditions Générales

- Toutes les qualifications de rang doivent répondre aux exigences décrites dans le Plan de Rémunération Amare.
- Les bonus sont perdus si l'avancement de rang n'est pas atteint dans les délais définis.
- Amare Global se réserve le droit d'examiner, de modifier ou de mettre fin à ce Programme conformément à la politique de l'entreprise.

Conditions de la Promotion :

- La Promotion est uniquement valable pour les commandes passées via la boutique www.amare.com.
- Les décisions d'entreprise d'Amare Global sur les règles de cette promotion sont définitives et non sujettes à révision.
- Amare Global se réserve le droit de modifier cette promotion à tout moment.
- En cas de divergence entre les versions traduites de ce document, la version anglaise prévaudra.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Tout terme non défini dans les présentes sera compris et interprété tel qu'énoncé et utilisé dans le Manuel de Politique et le Plan de Rémunération actuels d'AMARE.
- AMARE se réserve le droit de retenir ou de refuser tout ou partie des Récompenses en cas de non-respect par le Participant du Manuel de Politique d'AMARE.
- AMARE conserve le droit de disqualifier un Participant à tout moment pour ce qu'AMARE considère, à sa seule discrétion, comme un comportement de mauvaise réputation ou nuisible.
- AMARE peut mettre fin à ou modifier la PROMOTION à tout moment avec ou sans préavis.
- Le Participant est soumis à l'Accord de Partenaire de Marque d'AMARE qui inclut le Manuel de Politique et le Plan de Rémunération d'Amare.
- EN PARTICIPANT À LA PROMOTION, LE PARTICIPANT ACCEPTE DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET DE METTRE HORS DE CAUSE AMARE ET SES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET AGENTS (COLLECTIVEMENT LES « PARTIES LIBÉRÉES ») DE ET CONTRE TOUTE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION À LA PROMOTION, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER :
 - L'INTERVENTION HUMAINE NON AUTORISÉE DANS LA PROMOTION ;
 - LES ERREURS TECHNIQUES LIÉES AUX ORDINATEURS, SERVEURS, FOURNISSEURS OU LIGNES TÉLÉPHONIQUES OU DE RÉSEAU ;
 - LES ERREURS D'IMPRESSION ;
 - LES ERREURS DANS L'ADMINISTRATION DE LA PROMOTION ;
 - LES BLESSURES OU DOMMAGES AUX PERSONNES OU AUX BIENS POUVANT ÊTRE CAUSÉS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, PAR LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT OU DES INVITÉS À LA PROMOTION ET À TOUT ÉVÉNEMENT ASSOCIÉ.
- LE PARTICIPANT ACCEPTE EN OUTRE QUE DANS TOUTE CAUSE D'ACTION, LA RESPONSABILITÉ DES PARTIES LIBÉRÉES SERA LIMITÉE AU COÛT DE LA PARTICIPATION À LA PROMOTION, ET EN AUCUN CAS LES PARTIES LIBÉRÉES NE SERONT RESPONSABLES DES FRAIS D'AVOCAT ET LE PARTICIPANT RENONCE AU DROIT DE RÉCLAMER TOUT DOMMAGE SUPPLÉMENTAIRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES PUNITIFS, CONSÉCUTIFS, DIRECTS OU INDIRECTS.
- Dans la mise en œuvre des Conditions Générales de la Promotion, les Comités d'Arbitrage des Consommateurs et les Tribunaux de la Consommation à l'endroit où l'Acheteur a acheté le Produit/Service et réside, conformément aux valeurs annoncées par le Ministère, sont compétents.
- De plus, dans tout litige entre le Partenaire de Marque/Client et Amare Global, le droit turc est applicable, et les autorités judiciaires turques sont compétentes.
- La violation de toute partie de l'Accord par les Participants, tout litige ou réclamation lié à l'activité du Partenaire de Marque ou tout désaccord entre Amare Global et le Partenaire de Marque sera résolu par un arbitrage exécutoire et confidentiel administré par le Conseil d'Arbitrage du Centre d'Arbitrage et de Médiation de la Chambre de Commerce d'Istanbul (en vertu des règles d'arbitrage commercial). La décision

d'arbitrage rendue par le Conseil d'Arbitrage ou l'arbitre peut être enregistrée auprès d'un tribunal compétent.

- L'arbitre doit être compétent en droit commercial et des contrats, en particulier dans le marketing de réseau/la vente directe, et posséder une expertise dans ces matières, en étant bien informé sur l'industrie de la vente directe.
- Le nombre d'arbitres est fixé à 5. La version anglaise de ces Conditions Générales de la PROMOTION régira tout litige en relation avec cette PROMOTION et ces Conditions Générales.
- AMARE peut modifier les termes de ces Conditions Générales à tout moment en notifiant le Participant de ce changement par écrit sur le site web désigné où ces Conditions Générales sont publiées.
- Tout changement prendra effet immédiatement à compter de la date de publication du changement par AMARE sur ledit site web.
- Le Participant accepte l'utilisation de son nom et de sa photographie dans des émissions, journaux, brochures et autres médias sans rémunération.
- Le Participant garantit que toutes les déclarations faites aux présentes sont vraies et correctes et comprend que les Parties Libérées s'y sont fiées pour autoriser le Participant à participer à la PROMOTION.